

Engagés pour l'autonomie!

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport d'activité.

• Laurence Berry - Chantal Bousquet - Cécile Delhomme - Céline Drahonnet - Véronique Dubois-Gourot - Laurent Duviols - Laurène Gravelard - Cathy Gruel - Géric Hauser - Christophe Heintz - Sylvie Holder - Fabrice Hutier - Jean-Manuel Kupiec - Murielle Ndoudoumou - Bertrand Nteziryayo - Syndie Pereira-Nieto - Yann Rannou - Salma Rhout - David Rouanet •

L'histoire de l'Union OCIRP continue de s'écrire depuis près de 60 ans. Nous tenons ici à remercier aussi tous les collaborateurs, les femmes et les hommes de nos équipes, qui ont contribué à nos succès, ainsi que les institutions de prévoyance membres et tous nos partenaires.

OCIRP
protéger. agir. soutenir

Sommaire

Manifeste	p.4
Entretien avec Marie-Anne Montchamp, Directrice générale	p.6
L'histoire	p.10
Notre raison d'être	p.12

1

Notre **gouvernance** p.14

Notre conseil d'administration	p.16
Notre comité de direction	p.18
Nos fonctions clés	p.19
Regards croisés	p.20
Nos garanties	p.24
Nos chiffres clés 2022	p.26
La performance financière	p.27

2

L'OCIRP au cœur de l'**autonomie** p.28

Restrospective 2022	p.30
Le Conseil à l'autonomie	p.34
OCIRP Vie	p.38
Haut Degré de Solidarité OCIRP	p.40
Journée de l'Action sociale 2022	p.42

3

L'**impact** de nos actions comme priorité p.44

Les initiatives ESG de l'OCIRP	p.46
Le Financement responsable	p.48
Vivre Après - Dialogue et Solidarité	p.50

4

La **Fondation** d'entreprise OCIRP p.52

Temps Forts 2022	p.54
Graine d'Autonomie	p.56



Notre engagement pour l'autonomie

notre action

L'OCIRP, acteur de la protection sociale complémentaire, Union d'institutions de prévoyance, est un assureur à vocation sociale à but non lucratif. En union avec ses membres, l'OCIRP agit depuis près de 60 ans auprès des familles et des salariés touchés par des épreuves douloureuses de la vie. Partenaire responsable des branches professionnelles et des entreprises qui lui confient la protection de leurs salariés, l'OCIRP propose et construit, avec ses membres, des réponses en prévoyance par une écoute permanente des attentes de la société.

C'est ce qui lui donne une force d'innovation au service de l'intérêt général.

Nous sommes aux côtés de celles et ceux qui doivent relever les défis de la vie autonome, quelles que soient les situations difficiles ou les épreuves traversées. Orphelins, veufs et veuves, personnes en situation de handicap, aidants, personnes isolées et entrées dans le grand âge, nous devons à chacun une attention résolue pour (re) vivre autonomes.

Prévenir les risques de déclassement, affirmer la pleine et entière citoyenneté.

Nous sommes convaincus que le versement d'une rente n'a de sens qu'associé à l'écoute et l'accompagnement.

Organisme à but non lucratif, nous agissons pour la protection sociale complémentaire en partenariat avec les branches professionnelles et les entreprises. Les partenaires sociaux, par la qualité du dialogue social, définissent les attentes et les besoins des salariés. Nous soutenons la qualité de ce dialogue par la pluralité de notre offre – assurancielle, en accompagnement social et associative, et par notre capacité d'innovation.

Par la méthode que nous mettons en œuvre, nous prenons en compte les particularités des branches professionnelles et des entreprises : s'adapter à leur temporalité, intégrer leurs contraintes économiques et sociales, respecter leurs spécificités de notre action. Ce sont les déterminants de notre action. Ainsi pour aborder les nouvelles attentes sociales, nous associons directement les partenaires sociaux à l'élaboration ou à l'adaptation de l'offre. Nous apportons des réponses innovantes à des besoins sociaux essentiels : scolarisation, sécurisation financière, dispositifs de soutien aux aidants et aux fragilités. Notre offre globale est au cœur des besoins réels de nos bénéficiaires.

Nous captions les besoins de la société pour nous y adapter sans cesse.

Notre défi est celui de la vie autonome pour chacun, quelle que soit sa situation. Nous pratiquons une solidarité active dans un esprit de dialogue avec tous ceux qui agissent auprès des plus fragiles.



À l'heure où l'OCIRP lance son plan stratégique à 5 ans, Marie-Anne Montchamp, sa directrice générale, revient sur les grands enjeux présents et à venir du rôle de l'OCIRP dans la protection sociale.

6

L'OCIRP occupe une place particulière dans le champ de la protection sociale complémentaire. Quelles sont ses particularités ?

Marie-Anne Montchamp : Nous sommes une Union d'institutions de prévoyance, particularité du code de la Sécurité sociale qui inscrit un principe de complémentarité avec les membres de l'Union. Notre institution, parce qu'elle est à but non lucratif, ne répond pas à des enjeux de concurrence mais d'innovation, de complémentarité et de responsabilité, dans l'intérêt général. C'est ce que décrit bien l'histoire de l'OCIRP : en 1967, nous avons fait, dans l'environnement d'alors, une alliance responsable pour compléter les réponses de la Sécurité sociale: le veuvage, l'orphelinage, la question des aidants, l'accompagnement social et sociétal des personnes ayant une maladie grave... Ainsi, nous n'avons pas attendu la création de la 5^e branche Autonomie en 2020 au sein du Régime général de la Sécurité sociale, pour nous

engager pour la vie autonome. Nous avons été les promoteurs de la cause des aidants, par des travaux auxquels nous avons pris une part décisive auprès des pouvoirs publics. Nous sommes partenaires au quotidien des branches professionnelles que nous accompagnons dans le champ de la prévoyance. Chacune d'elles nous livre une perception des attentes liées à la situation spécifique de ses salariés et de ses entreprises. C'est en cela que nous sommes complémentaires de la réponse universelle de la Sécurité sociale. Nous bénéficions de capteurs fiables sur la situation de nos bénéficiaires et de leurs familles, qui font la force de notre accompagnement social. Notre mobilisation est déterminante pour répondre, en lien avec les membres de l'Union, au plus près des situations vécues par les salariés et leurs familles, dans une constante adaptation aux évolutions sociales et sociétales.

En cela nous sommes précurseurs.

Marie-Anne Montchamp

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Depuis
sa création,
l'OCIRP
s'engage pour
l'autonomie

« Depuis 1967 nous sommes une institution de prévoyance qui soutient l'autonomie en s'appuyant sur les capteurs sociétaux que sont les branches professionnelles. Nous sommes ancrés dans la réalité de la société. »

Le nouveau plan stratégique de l'OCIRP est lancé.

Quels sont sa philosophie et ses enjeux ?

M-A.M : Le conseil de l'OCIRP a adopté en 2022 les 4 orientations de notre plan stratégique.

Tout d'abord nous nous inscrivons dans le temps long pour garantir la permanence de nos actions par notre légitimité, notre crédibilité et la pérennité du fonctionnement de notre organisation.

Par ailleurs, nous avons fait le choix de renforcer les capacités de pilotage pluriannuel de l'OCIRP dans l'esprit et la lettre de la réglementation prudentielle. Trois déterminants caractérisent cette capacité de pilotage renforcée : nos trajectoires de solvabilité, de rentabilité et d'impact social mesurable.

Notre plan stratégique se structure selon 4 axes qui tous convergent vers une seule et unique ambition : *l'autonomie en complément de la réponse apportée par la 5^e branche de la Sécurité sociale.*

Une institution reconnue par le décideur public, les partenaires sociaux et par les parties prenantes au service de l'autonomie des salariés et de leurs familles au sens contemporain du terme.

Une union durable. La prévoyance appelle à dépasser les approches concurrentielles classiques pour construire, à plusieurs, des réponses à plus fort impact social ; plus sûres, plus pertinentes, plus adaptées, plus complètes. Nous sommes, avec nos partenaires, les défenseurs et les promoteurs de l'un des principes cardinaux de la protection sociale : elle procède de la négociation sociale et affirme le rôle historique du paritarisme de gestion.

Un modèle de développement à impact social.

Innovant, hybride, différenciant, parce qu'il associe trois réponses indissociables : assurance collective ou individuelle pour l'autonomie, accompagnement social - haut degré de solidarité (HDS), action sociale et Fondation d'entreprise -, réponse associative enfin, avec Dialogue & Solidarité. Nous avons pour ambition d'être des acteurs d'une solidarité à impact durable pour l'autonomie.

Un financeur responsable et durable. Spécialisé dans la gestion des risques long, notre allocation d'actifs est avant tout orientée vers la protection des engagements de l'OCIRP vis-à-vis de ses assurés. Nous nous attachons également à choisir des investissements qui correspondent pleinement à nos valeurs et à notre raison d'être. Ainsi, nous accordons une attention toute particulière aux investissements permettant de soutenir la vie autonome.

Revenons sur l'autonomie au cœur de ce nouveau plan stratégique.

M-A.M : En effet, l'autonomie, c'est le fil tendu entre tous les acteurs de notre écosystème. Nous sommes attachés à offrir des garanties intelligentes, innovantes, ancrées dans les nouveaux besoins de la société avec une ligne directrice : redonner à ceux que nous accompagnons une autonomie de choix, une autonomie de vie. Nous sommes un acteur de la protection sociale. Ainsi au-delà de notre métier d'assureur spécialiste des rentes, nous redonnons à celles et ceux qui en ont besoin les moyens de se projeter, en pleine citoyenneté. C'est une mission partagée avec les collaborateurs de l'OCIRP, nos membres, nos partenaires, le milieu associatif avec qui nous travaillons étroitement. C'est ce qui nous rend plus forts collectivement. ■



L'OCIRP précurseur en 10 dates clés

● **1967** /// **Création de l'OCIRV**, Organisme Commun des Institutions de Rentes de Veuves. Sa mission : développer et gérer un régime de retraite et de prévoyance au profit des veuves, des veufs, des orphelines et des orphelins.

● **1995** /// **L'OCIRP devient une Union d'institutions**. Cette nouvelle forme de structure permet notamment de mutualiser les risques assurés entre les institutions membres.

● **2009** /// **Création de la Fondation d'entreprise OCIRP** « Au cœur de la famille », pour renforcer l'action de l'OCIRP en soutien aux familles face aux risques de la vie. Elle se préoccupe particulièrement des orphelines et orphelins.

● **2017** /// **Création du Lab OCIRP Autonomie**. Groupe de réflexion et d'innovation sur l'évolution de la société française et le défi de l'autonomie tout au long de la vie.

● **2008** /// **Création du Prix OCIRP "Acteurs Economiques et Handicap"** qui a pour objectif de faire connaître et valoriser les actions d'innovation et de sensibilisation dans le domaine du handicap.

● **2004** /// **Création de l'association Dialogue & Solidarité**. L'association agit au quotidien pour lutter contre l'isolement des personnes endeuillées de leur conjoint.

● **1983** /// **La rente éducation a été créée**, la protection des familles passe désormais par l'accompagnement de la scolarité des enfants d'un salarié décédé.

● **2023** /// L'OCIRP, **acteur majeur de la protection sociale**, élabore les orientations stratégiques de l'Union à échéance 2028, comme institution au service de l'autonomie des actifs et de leurs familles.

● **2015** /// **Obtention de la certification ISO 9001** qui reconnaît le système de management de la Qualité mis en place par l'Organisme.

*Nous permettons aux bénéficiaires de nos garanties de **(re) vivre autonomes.** Nos réponses sont innovantes socialement, et responsables financièrement sur le long terme.*

*Par notre innovation, nous ne cherchons pas à faire croître une part de marché, mais à **conquérir une part de futur dans l'intérêt général.***

*Nous agissons au nom d'une **gouvernance paritaire engagée,** avec laquelle nous construisons une nouvelle approche de la protection sociale.*



De gauche à droite

Solène SEILER – Murielle NDOUDOU MOU – Chantal BOUSQUET – Salma RHOUT – Géric HAUSER

Tous **mobilisés** pour la **protection sociale complémentaire**

L'Union-OCIRP est administrée par un conseil paritaire composé au maximum de 30 membres. Il est constitué d'un nombre égal de représentants du collège des adhérents et du collège des participants. Seuls sont éligibles au Conseil d'administration les délégués des institutions de prévoyance membres.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de l'Union-OCIRP et veille à leur mise en œuvre en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'Union-OCIRP.

L'OCIRP déploie une vie institutionnelle soutenue. En 2022, le Conseil d'administration de l'OCIRP s'est réuni à onze reprises. Lors de ses réunions, ses membres ont validé les différents rapports réglementaires et plusieurs politiques internes. Sur

cette période, la Direction générale de l'OCIRP a travaillé avec l'ensemble des équipes pour être force de proposition auprès du Conseil d'administration de chacune des entités. Un séminaire de l'ensemble des personnels de l'OCIRP a permis une démarche de « relance » qui a conduit à identifier des priorités stratégiques.

Dans l'esprit des statuts révisés de l'OCIRP, ces propositions ont été examinées et complétées par les administrateurs lors d'un séminaire en septembre 2022, avant leur validation définitive lors du Conseil d'administration de février 2023 : ont ainsi été retenus, comme axes principaux :

- **l'engagement pour l'Autonomie** porté par l'OCIRP, en cohérence avec son histoire et en lien avec les nouveaux enjeux de la protection sociale ;
- le principe d'un **plan stratégique à 5 ans** dont les travaux devront être conduits en 2023.

Notre Conseil d'administration*



De gauche à droite

Alain CHAMPION Malakoff Humanis prévoyance - **Michel SEYT** Carcept prévoyance - **Francis REBERT** Arpège prévoyance - **Frédéric BELOUZE** Capssa - **Pierre MIE** Vice-président OCIRP / Malakoff Humanis prévoyance - **Marie-Anne MONTCHAMP** Directrice générale - **Liliane BOUREL** Présidente OCIRP / CCPMA prévoyance - **Béatrice ÉTÉVÉ** Uniprévoyance - **Yannick PÉRU** Malakoff Humanis prévoyance - **Jean-Noël LELIÈVRE** AG2R prévoyance - **Jean-Michel VERDU** AG2R prévoyance - **Pierre-Étienne ROSENS-TIEHL** Kerialis prévoyance - **Pierre MILLET** CPCEA - **Philippe THOURON** AG2R prévoyance - **Patrice SACQUÉPÉE** Carpilig prévoyance.

Absents de la photo

Axel BARBOTEAU Apicil prévoyance - **Daniel BURLET** KLESIA prévoyance - **Michel DAVRIL** AG2R prévoyance - **Hervé DE LAGOUTTE** Apicil prévoyance - **Jean-Marie FOUCAULT** IPSEC - **Catherine GILLET** Malakoff Humanis prévoyance - **Gérard GIORDANA** Carcept prévoyance - **Thierry GRÉGOIRE** Malakoff Humanis prévoyance - **Alain GUEGUEN** Malakoff Humanis prévoyance - **Anouar KENZEDDINE** AG2R prévoyance - **Sun LECHAT** Kerialis prévoyance - **Jean-Hugues LOMBRY** CCPMA prévoyance - **Jacques TECHER** KLESIA prévoyance - **Alain THOMAS** AG2R prévoyance - **Thomas MILHE** AG2R prévoyance.

* au 31 décembre 2022

Notre comité de direction*



Marie-Anne Montchamp
Directrice générale



Julien Gernigon
Directeur général délégué



François Grinda
Directeur général délégué



Patricia Béchu
Directrice du développement



Caroline Selva
**Directrice de la vie et des relations
institutionnelles -
directrice de la Fondation**

* au 31 mai 2023

Nos fonctions clés*



Ahlame Jebbouri
Directrice de l'audit



Anne Rolland
Responsable des risques



François Gosztola
Responsable de l'actuariat



Véronique Oms
Responsable juridique et conformité

* au 31 mai 2023

REGARDS CROISÉS

Les défis du paritarisme de gestion

L'OCIRP est une union d'institutions de prévoyance à gouvernance paritaire. Élus pour un mandat de deux ans, Liliane Bourel et Pierre Mie sont respectivement la présidente et le vice-président du Conseil d'administration actuel. Le Rapport d'Activité 2022 propose une vision croisée de leur rôle et de leur engagement.



Pierre Mie

VICE-PRÉSIDENT

#paritarisme de gestion

Pierre Mie : Historiquement, la construction des régimes de base de protection des salariés et de leur famille n'est pas parfaite. Elle comporte des « trous », si j'ose dire. C'est ce qui explique l'intervention des partenaires sociaux pour agir de manière complémentaire à la Sécurité sociale et permettre la couverture d'un certain nombre de risques. Les Conseils d'administration de ces organismes sont paritaires en ce qu'ils associent une représentation des salariés et des entreprises. On y trouve ainsi les signataires des accords, les financeurs des garanties et les personnes qui ont connaissance des risques à couvrir. Il faut souligner la dimension non lucrative des institutions de prévoyance avec une démarche d'action sociale. Par ailleurs, contrairement à ce que la formule « paritarisme de gestion » pourrait laisser entendre, ce ne sont pas les partenaires sociaux qui gèrent les affaires au quotidien : ils définissent les orientations mais c'est bien la direction générale des entreprises qui met ensuite en œuvre les décisions.

Liliane Bourel : Je suis en phase avec cette présentation du paritarisme de gestion, mais en l'intégrant au sein de la protection sociale en général. Il faut dire qu'elle est particulière en France, avec bien entendu la Sécurité sociale en première composante, mais

qui s'est construite aussi avec d'autres acteurs, notamment ceux du monde des assureurs « purs ». Ils ont développé des garanties en complément de la Sécurité sociale telles que la complémentaire santé, les arrêts de travail, l'incapacité ou l'invalidité. Le paritarisme de gestion est l'un des acteurs du monde assurantiel. Au travers de l'histoire syndicale, les branches professionnelles ont identifié des besoins spécifiques. Ceux-ci ont été traités dans les conventions collectives. Ainsi s'est construit le paritarisme de gestion avec des groupes dédiés selon les branches professionnelles. Il y a donc un fondement syndical à notre modèle de protection sociale contemporain. À quoi sert le paritarisme de gestion ? Sur ce point, je rejoins Pierre : il se distingue des assureurs capitalistiques et se place au plus près de la vision sociale du travail, par le biais d'échanges constructifs sur l'activité des entreprises, le positionnement du contrat de travail et la façon qu'ont les employeurs de l'utiliser. Des grands groupes aujourd'hui sont dans une construction similaire avec un Conseil d'administration paritaire où siègent des représentants des employeurs et des employés.

#action sociale

L.B. : C'est toute une construction de l'action sociale dont il est question au sein des groupes paritaires. En aucun cas il ne s'agit d'assistantat, il faut insister sur ce point. L'objet de l'action sociale est d'apporter des aides très ciblées à des personnes en grande difficulté. Aujourd'hui les situations évoluent fortement, compte tenu des chamboulements économiques, des pathologies chroniques, de la souffrance, de l'isolement, des conséquences de restructurations sectorielles... Prenez l'exemple de la situation des familles : elle n'a plus rien à voir avec celle d'il y a à peine trente ans. Les compagnies d'assurance ne sont pas en capacité de traiter ces besoins autrement que sous la forme de prestations, de services payants. Et cela change tout, évidemment, que d'intégrer, au-delà des principes de mutualisation, l'expression de la solidarité qui reste très importante au sein des groupes paritaires.

« L'objet de l'action sociale est d'apporter des aides très ciblées à des personnes en grande difficulté. »

Liliane Bourel



Liliane Bourel

PRÉSIDENTE



#OCIRP

P.M. : La transformation des besoins est évidente et ceux non couverts sont encore nombreux. À titre d'exemple, suite à l'explosion des naissances après 1945, nous voici aujourd'hui entrés dans l'ère du papy-boom, avec tous les défis liés au vieillissement et à la perte d'autonomie que cela implique. Il y a toujours une place pour de l'innovation sociale équilibrée. J'insiste sur ce point car on sait que l'intervention sociale, lorsqu'elle n'est pas dans l'autonomie financière, conduit à une forme de « nationalisation » où le pouvoir de décision des organismes se perd. Mais par l'action responsable de la gestion paritaire, nos organismes jouent un rôle irremplaçable. La meilleure preuve du dynamisme de ce modèle, c'est qu'il y a toujours des grandes entreprises pour l'adopter !

L.B. : Aujourd'hui, l'OCIRP est un lieu neutre autour de la protection sociale. L'activité d'origine qui a permis la construction de garanties pour des situations non couvertes comme le veuvage et l'orphelinage, est toujours présente et se complète par d'autres initiatives solidaires. L'OCIRP est aussi un lieu de progrès social et d'échange démocratique. On voit aujourd'hui ce qu'il se produit lorsque les débats sur la protection sociale se déroulent dans la rue. Cette neutralité permet le débat, l'innovation, l'initiative sur des sujets essentiels à traiter. Reconnaître le rôle de l'OCIRP dans le cadre des discussions sur la protection sociale ne peut que rassurer.

le paritarisme de gestion

Le paritarisme désigne la tendance à recourir à des organismes paritaires, notamment pour rechercher des accords entre les organisations patronales et les syndicats, dans un souci de cohésion nationale. Plus spécifiquement, le paritarisme ou « mode de gestion paritaire » est le mode de fonctionnement des organismes chargés de la protection sociale des salariés, selon le principe de la cogestion. Dans les Conseils d'administration de ces organismes, les partenaires sociaux, patronat et syndicats, sont représentés de manière paritaire. Ex : Sécurité sociale, assurance chômage, retraites complémentaires, etc. Le terme paritarisme est aussi parfois utilisé pour les actions en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes (source : site www.toupie.org).

« Par l'action responsable de la gestion paritaire, nos organismes jouent un rôle irremplaçable. »

Pierre Mie

#avenir

L.B. : Notre défi, c'est de maintenir l'action sociale et d'animer ce débat démocratique au sein d'un Conseil d'administration entre des partenaires qui n'ont pas forcément les mêmes objectifs, tout en préservant la vision sociale des groupes paritaires. Il s'agit aussi



d'éviter l'alignement juridique que l'on cherche à nous imposer avec les normes prudentielles, les questions de solvabilité et de conformité qui se rapprochent des conditions des assureurs purs, ce qu'encore une fois, nous ne sommes pas. Il faut rester très vigilant.

P.M. : En effet, si les règles des engagements sont plus contraignantes à l'avenir, c'est notre marge de manœuvre qui risque de se restreindre. Nous sommes riches de nos diversités dans les groupes paritaires, c'est à nous de convaincre par l'impact de nos actions ! ■



NOS GARANTIES

Faire face aux situations particulières de la vie

Placées sous le signe de la solidarité, les garanties de l'OCIRP procurent aux salariés et à leur famille une protection durable pour surmonter les aléas de la vie.

Veuvage, orphelinage, handicap, perte d'autonomie, maladies redoutées, ces contrats collectifs de prévoyance privilégient la dimension humaine et prennent en compte le besoin de reconstruction lié à ces situations éprouvantes. Ils en réduisent par ailleurs l'impact économique via le versement d'une rente ou d'une aide financière. Toutes nos garanties bénéficient de dispositifs d'accompagnement social personnalisé tel que "Vivre après". Ouvert à l'ensemble

des membres de la famille, il facilite leur quotidien, leur permet d'adapter un projet de vie et de s'accorder un moment de répit en des temps difficiles. Pour assurer un maximum de proximité, un coordinateur, dédié à leur écoute peut activer, en fonction des besoins constatés, différents services d'orientation, de conseils, d'assistance administrative ou d'aide à la personne.

Nos garanties en cas de décès



OCIRP VEUVAGE
protège le conjoint survivant.

En cas de décès du salarié assuré, le conjoint survivant, marié, concubin ou pacsé, perçoit un complément financier temporaire ou une rente viagère. En cas de chômage, la couverture est prolongée sans condition de durée durant toute la période indemnisée. La rente est majorée pour le bénéficiaire ayant des enfants à charge et son versement sera maintenu en cas de remariage.



OCIRP ÉDUCATION
pour l'enfant orphelin.

En cas de décès ou d'invalidité absolue définitive du salarié et pour compenser la perte de revenus, une rente temporaire est versée à ses enfants que l'OCIRP accompagne pour assurer leur avenir. En cas de décès des deux parents, la rente versée est doublée. Elle devient viagère en cas d'invalidité de l'enfant.



OCIRP HANDICAP
pour l'enfant orphelin en situation de handicap.

En cas de décès du salarié, l'OCIRP verse à ses enfants en situation de handicap une rente viagère et met en place leur accompagnement. L'enfant est couvert, quels que soient son âge et son handicap. Le frère ou la sœur en situation de handicap du salarié peuvent également être couverts.

Notre garantie en cas de maladie



OCIRP MALADIES REDOUTÉES
pour un soutien permanent.

Elle s'active dès la survenance d'une maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite(nt) un traitement prolongé et une thérapie coûteuse. L'OCIRP aide alors le salarié par le versement d'un capital et lui propose un accompagnement médicosocial sur mesure avec des services adaptés. Il bénéficie d'un soutien à distance qui est étendu à l'ensemble de ses proches.

Nos garanties en cas de perte d'autonomie



OCIRP DÉPENDANCE – AIDANTS
face à la dépendance.

En cas de perte d'autonomie (totale ou partielle) du salarié ou de son conjoint, l'OCIRP verse une rente ou un capital. Un montant minimum est garanti, qui évolue selon la durée de cotisation. Les prestations liées à la situation de dépendance sont prises en charge. Lorsqu'un salarié devient aidant d'un proche, parent ou conjoint en situation de perte d'autonomie, il peut bénéficier d'une aide financière renouvelable d'une année sur l'autre ainsi que de services adaptés pour l'accompagner au quotidien.

CHIFFRES CLÉS 2022



6M
de garanties



123
branches
professionnelles



1,5 M
entreprises
adhérentes

La performance financière 2022

OCIRP et sa filiale OCIRP VIE ont connu en 2022 des évolutions structurantes dans un contexte marqué par la poursuite de la reprise économique consécutive à la pandémie et par une hausse soutenue des taux d'intérêt dans un contexte inflationniste.

Cet environnement s'est traduit par une hausse soutenue des primes d'assurance directe liée tout à la fois, sur une année pleine, à des hausses de salaire dans les branches et les entreprises et à la montée en charge de l'accord HCR (Hôtels, Cafés, Restaurants) pour ce qui concerne la rente éducation. Associés à des mesures de pilotage du portefeuille, ces éléments ont permis de disposer d'une marge de manœuvre significative pour renforcer les provisions sur certains postes comme les PSI, et ce dans un souci de prudence conformément aux attentes du régulateur. Les deux entités ont pu maintenir une situation de résultat net social positif et renforcer les fonds propres sociaux.

Enfin, durant l'année 2022, la direction et les équipes OCIRP ont connu des renouvellements qui concourent à la mise en place d'actions structurantes nécessaires pour franchir de nouvelles étapes dans le développement de l'OCIRP et de sa filiale OCIRP VIE.

Le corollaire de cette trajectoire a été une amélioration significative du taux couverture du SCR à un niveau satisfaisant : au 31 décembre 2022, 264 % au titre d'OCIRP et 362 % au titre d'OCIRP VIE.

219,3 M€
de cotisations
en 2022

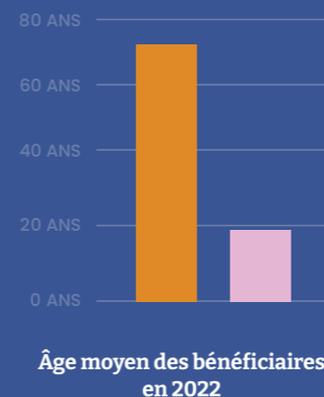


- RENTE ÉDUCATION
121,4 millions d'euros
- RENTE CONJOINT
47,2 millions d'euros
- RÉASSURANCE ACCEPTÉE
38,2 millions d'euros
- RENTE INVALIDITÉ-DÉPENDANCE
8,5 millions d'euros
- RENTE DÉCÈS-HANDICAP
4 millions d'euros

133,12 M€
de prestations versées
en 2022



- RENTE ÉDUCATION
70,1 millions d'euros
- RENTE CONJOINT
40,9 millions d'euros
- RÉASSURANCE ACCEPTÉE
19,56 millions d'euros
- RENTE DÉCÈS-HANDICAP
2,5 millions d'euros
- RENTE INVALIDITÉ-DÉPENDANCE
0,06 million d'euros



68 ANS pour la rente de conjoint | **19 ANS** pour la rente éducation

L'activité commerciale

Le volume des cotisations comptabilisées sur l'exercice 2022 atteint 219,3 M€, montant en hausse de 19,5 % par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse procède de l'augmentation des salaires dans certaines branches dans un contexte inflationniste, mais aussi d'une hausse d'activité avec des causes variées.

Marché des conventions collectives

- En 2022, 3 branches déjà en portefeuille ont fait l'objet d'un appel à concurrence dans lequel l'OCIRP a été reconduit ;
- L'OCIRP est intégrée au régime national de labellisation mis en place par la branche métallurgie nationale au 1^{er} janvier 2023.

Marché des entreprises

- L'équipe « entreprises » de l'OCIRP a réalisé ses premiers contrats « maladies redoutées » dans deux grandes entreprises en collaboration avec deux partenaires de l'OCIRP. Elle a démarré avec succès un partenariat avec la mutuelle UNEO : 3 contrats ont déjà été mis en place dont un grand compte (plus de 1000 salariés).
- Les équipes de l'OCIRP ont initié une démarche active de recherche et développement pour compléter leurs offres assurantielles aux assurés et bénéficiaires.



Être au service de l'autonomie des salariés



L'Union OCIRP est une institution paritaire au service de l'autonomie. Fidèle

à son histoire, elle oriente toutes les actions et toutes les garanties en soutien de la vie autonome des salariés et de leur famille. C'est sa mission fondatrice d'assureur à vocation sociale. Tous ses adhérents sont mobilisés pour apporter des réponses complémentaires

collectives et individuelles aux dispositifs publics en protection sociale et pour relever des enjeux sanitaires, sociaux et sociétaux en constante évolution. Nous avons l'ambition d'être toujours présents pour protéger les familles fragilisées par le décès ou la perte de cette autonomie, en veillant non seulement à les sécuriser financièrement mais aussi à les accompagner socialement.

RÉTROSPECTIVE 2022

Les Faits Marquants



19 mai 2022 ///
Soirée des partenaires

Près de 200 partenaires de l'OCIRP ont répondu présents. Ils ont pu échanger sur les enjeux de la protection sociale dans le cadre convivial de Bercy Village à Paris.

Les courses solidaires

Chaque année les collaborateurs de l'OCIRP s'engagent et participent à des courses solidaires pour soutenir des causes humanitaires. En 2022, les coureurs ont participé à des courses emblématiques en portant haut les couleurs de l'OCIRP.

26 mars /// 14^e édition des Foulées de l'Assurance



19 juin /// la courses des héros en soutien de la Fondatin AP-HP



1 et 2 octobre /// Odyseea pour la recherche contre le cancer du sein dans le cadre d'Octobre rose



19 novembre /// la course des Lumières au profit de la recherche et de l'innovation médicale contre le cancer pour l'Institut Curie



20 septembre 2022 ///
Colloque MFP retraite et l'OCIRP

« L'intelligence artificielle en santé peut-elle concilier performance technologique, sécurité et éthique? » était le thème du colloque qui a eu lieu au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Face à ces enjeux de santé publique mais aussi de sécurité des données et de pratiques éthiques, l'OCIRP s'interroge sur le rôle, la place et les propositions des organismes complémentaires de santé et de prévention dans ce domaine.



27 septembre 2022 ///
Soirée des partenaires sociaux OCIRP

Organisée à l'Hôtel des Invalides, la soirée a accueilli 157 personnes venues participer à une table ronde sur le thème « Protection sociale : la voie du dialogue social ».



6 octobre 2022 ///
Journée nationale des aidants #jna2022

Cette journée est un point d'orgue pour l'OCIRP dans sa volonté d'être aux côtés des aidants et de leur famille. Au matin du 6 octobre, deux tables rondes organisées par l'OCIRP en direct de la Maison de la Radio, consacrées au rôle des entreprises et des partenaires sociaux pour mieux aider les salariés aidants, ont réuni responsables associatifs, représentants des organisations patronales et syndicales, partenaires et la Direction générale de l'OCIRP. L'après-midi, l'OCIRP était associé au grand colloque organisé au CESE dans le cadre du partenariat noué avec le journal *La Croix*.



**Octobre 2022 ///
Octobre rose**

Cette année encore l'OCIRP s'est mobilisé pour lutter contre le cancer du sein. Un programme complet d'animation a été mis en place avec TrainMe Corporate, l'Institut Curie et Campus-Cancer Gustave Roussy pour les collaborateurs. L'OCIRP apporte son soutien à l'association Ruban rose pour financer la recherche contre le cancer du sein et s'associe à « Tout le Monde contre le Cancer » sous la forme de la caravane du bien-être.



**13 octobre 2022 ///
La soirée OCIRP à Réavie**

En 2022, à l'occasion du congrès Réavie, plus de 300 professionnels de l'assurance et de la protection sociale ont participé à la soirée OCIRP. La conférence, en première partie de soirée, avait pour thème: « S'il te plaît, dessine-moi un jeune! Pourquoi l'ascenseur social des jeunes est-il en panne? ». Les animateurs de cette conférence, l'institut Viavoice, Yves Hinnekint, président de Talis Education Group et de l'association Walt (We are Alternant), ainsi que le dessinateur de presse Luc Tesson, ont tenté d'apporter des réponses aux questions sociétales sur l'engagement des jeunes dans le monde du travail.



**9 novembre 2022 ///
La Route du Rhum, l'OCIRP au rendez-vous**

Les équipes de l'OCIRP étaient présentes aux côtés du navigateur et champion paralympique Damien Seguin, représentant son association Des Pieds et Des Mains au départ de la Route du Rhum. L'OCIRP est sponsor avec Apicil. En parallèle, l'OCIRP soutient également François Guiffant au départ de cette course mythique. L'association Kattan qu'il représente œuvre au service du capital social des jeunes issus de zones d'éducation prioritaires.



**13 décembre 2022 ///
Journée collective de l'action sociale**

Co-animée par les institutions de prévoyance membres de l'union OCIRP, cette journée a marqué le lancement d'un processus partagé pour renforcer les liens et dessiner la protection sociale de demain. Cette journée a été co-construite avec les membres de l'Union afin de : définir un cadre de réflexion et d'action en commun autour de l'action sociale, de réaliser une cartographie des propositions d'action sociale portées par les institutions de prévoyance et enfin de déterminer des projets d'innovation sociale à mener conjointement.

**12 au 15 décembre 2022 ///
Les boîtes de Noël solidaires**

45 boîtes de Noël ont été collectées auprès des collaborateurs de l'OCIRP. Cette opération était organisée conjointement par La Fabrique de la Solidarité et la Ville de Paris. Ces boîtes solidaires ont été acheminées auprès de personnes en situation de précarité.



**Décembre 2022 ///
Lab OCIRP Autonomie®**

Afin de faire rayonner les travaux du Lab OCIRP Autonomie®, des moments de partage sont organisés à l'OCIRP toute l'année. La convivialité est au rendez-vous des petits-déjeuners auxquels sont conviés les collaborateurs de l'OCIRP. Après une session consacrée aux salariés aidants en juin, la session de décembre était consacrée à la formation tout au long de la vie et à l'emploi des salariés seniors.



2° édition du Campus des branches professionnelles

Le Conseil à l'autonomie organise depuis 2021 ce rendez-vous de la protection sociale de branche avec AG2R La Mondiale, Agrica, Apgis, Apicil, Klesia, Malakoff Humanis et le soutien du CTIP. En 2022, la manifestation a réuni à Avignon plus de 130 participants (représentants de branches, partenaires sociaux, institutions de prévoyance membres de l'OCIRP, acteurs de la protection sociale et de la politique de l'emploi, universitaires. Au programme, le témoignage des apprentis d'Avignon, des tables rondes sur les aspirations, l'emploi et l'insertion des jeunes, les bonnes pratiques des branches professionnelles et un débat entre les partenaires sociaux sur le thème : « Le modèle paritaire : quels atouts, quelles perspectives? ».

LE CONSEIL À L'AUTONOMIE

Faire rayonner la différence de l'institution

Le Conseil à l'autonomie est une instance rattachée à la Direction générale. Son champ d'action couvre tous les enjeux de l'aide, de l'autonomie et de la protection sociale, et fait, par ailleurs, la promotion du modèle paritaire. Le Lab OCIRP Autonomie®, ouvert aux membres de l'OCIRP et sur son écosystème, participe quant à lui à la promotion de l'ensemble de ces enjeux à l'extérieur comme à l'intérieur de l'OCIRP.



Les réflexions du Lab OCIRP Autonomie® en 2022

SESSIONS EN PRÉSENTIEL À L'OCIRP

17 juin 2022 : salariés proches aidants : regards croisés, avec Serge Guérin, sociologue, et Joël Riou, fondateur de Responsage.

2 décembre 2022 : formation tout au long de la vie, emploi des seniors, activités socialisées, avec Nathalie Chusseau, économiste, Université de Lille.

DEUXIÈME ÉDITION DU CAMPUS DES BRANCHES PROFESSIONNELLE

Le Conseil à l'autonomie organise depuis 2021 ce rendez-vous de la protection sociale de branche avec AG2R La Mondiale, Agrica, Apgis, Apicil, Klesia, Malakoff Humanis et le soutien du CTIP. En 2022, la manifestation a réuni à Avignon plus de 130 participants (représentants de branches, partenaires sociaux, institutions de prévoyance membres de l'OCIRP, acteurs de la protection sociale et de la politique de l'emploi,

AUTRES ÉVÉNEMENTS ET INTERVENTIONS EXTÉRIURES

Journée nationale des aidants à la Maison de la Radio : tables rondes et présentation des résultats de l'étude OCIRP/Viaivoice « Salariés aidants, RH, RSE et dialogue social ». Retombées presse : + de 2,4 millions de contacts.

Réavie : atelier Klesia/OCIRP consacré au numérique.

Soirée OCIRP à Réavie : conférence et cocktail (300 participants).

Autres événements et interventions extérieures : festival International SilverEco, JNA au CESE en partenariat avec le journal *La Croix* ; contribution à l'avis de la plateforme RSE de France Stratégie (Premier ministre).

FAIRE RAYONNER NOS ENJEUX

Étude OCIRP/Viaivoice 2022 : « Salariés aidants, RH, RSE et dialogue social »

Le Conseil à l'autonomie conçoit avec l'institut Viaivoice l'étude annuelle consacrée aux salariés proches aidants et au rôle que peuvent jouer dans ce domaine partenaires sociaux, branches professionnelles et entreprises. L'étude, réalisée en 2022 en partenariat avec l'ANDRH et l'ORSE, fait l'objet d'une large diffusion dans la presse et sur les réseaux sociaux. Elle est diffusée auprès des membres de l'OCIRP et des partenaires sociaux.

NOS OUTILS DE RAYONNEMENT S'ÉTOFFENT EN 2022

Le blog et les newsletters

- 9 newsletters diffusées en 2022.
- Le blog www.lab-autonomie.com est un outil au service des membres et des réseaux de l'OCIRP. En 2022 : 66 articles publiés, 1 800 visites et 4 000 pages consultées.

universitaires). Au programme, le témoignage des apprentis d'Avignon, des tables rondes sur les aspirations, l'emploi et l'insertion des jeunes, les bonnes pratiques des branches professionnelles et un débat entre les partenaires sociaux sur le thème : « *Le modèle paritaire : quels atouts, quelles perspectives ?* ».

LAB
OCIRP
AUTONOMIE



3 questions à

Jean-Manuel Kupiec
Responsable du Conseil à l'autonomie et du Lab OCIRP Autonomie®

Peut-on dire que le Lab OCIRP Autonomie® est le think tank de l'OCIRP ?

Jean-Manuel Kupiec : oui, tout à fait. C'est le lieu de l'échange, du partage, de la réflexion sur ce qui constitue aujourd'hui les grands enjeux sociétaux. En 2017, lors de la création du Lab, nous étions davantage centrés sur l'assurance autonomie. Aujourd'hui, les problématiques du Lab se sont élargies : autonomie, société de la longévité, handicap, aidants, avenir de la protection sociale et rôle des institutions de prévoyance, mais aussi évolutions du monde du travail, de la famille, vulnérabilités, inclusion, diversité, rôle du dialogue social, de la RSE, etc. Nous sommes là pour réfléchir à plusieurs et anticiper les besoins de la société en termes de protection sociale dans les domaines couverts par l'OCIRP.

Quels sont les enjeux du Lab OCIRP Autonomie® ?

J-M. K. : nous participons au rayonnement de l'OCIRP et de ses membres, en cohérence avec notre nouveau plan stratégique. Notre positionnement est institutionnel et toujours au service d'une notion élargie de l'autonomie, de la promotion de notre modèle paritaire et de notre modèle singulier de la protection sociale. Les collaborateurs de l'OCIRP participent à nos sessions. Ils sont des ambassadeurs importants de nos actions, des relais naturels pour faire rayonner nos idées, nos convictions. Le Lab est une formidable vitrine pour montrer en externe comment, à l'OCIRP, nous souhaitons réfléchir ensemble tout en intégrant des experts, des parties prenantes. C'est dans notre habitude de fonctionnement. Nous pensons que partager nos réflexions fait grandir tout le monde. Nous touchons tout notre écosystème.

Comment êtes-vous organisés au sein de l'OCIRP ?

J-M. K. : nous avons deux instances spécifiques qui interviennent sur la vie du Lab. Celle de notre groupe de réflexion composé de 270 personnes : membres de l'OCIRP, acteurs de la protection sociale et de l'Économie sociale et solidaire (ESS), des associations, des personnalités de l'enseignement supérieur et de la recherche, des membres des pouvoirs publics engagés sur nos problématiques, des professions libérales. Et aussi notre comité interne qui se réunit pour réfléchir au choix des sujets, à la sélection des personnalités qui animeront nos rendez-vous mensuels, qui travaille également à la création de nos outils de déploiement de notre démarche.



le laboratoire d'idées de l'OCIRP

Conférences, débats, études et animation du blog lab-autonomie.com : le Lab OCIRP Autonomie® privilégie la réflexion collective et la co-construction, avec les membres de l'OCIRP et l'écosystème de l'autonomie.

OCIRP VIE

Des solutions pour répondre à de nouveaux enjeux

OCIRP Vie est une société d'assurance, filiale de l'OCIRP, permettant de s'adresser aux particuliers, aux fonctionnaires et aux travailleurs non salariés. Elle permet de s'adresser tant aux particuliers qu'à des entreprises et de couvrir des personnes quels que soient leur statut ou leur situation familiale. Elle obéit à une gouvernance paritaire dans l'esprit de l'OCIRP. Son activité s'articule autour de 3 axes :

1 : APPORTER UNE RÉPONSE ASSURANTIELLE AU SERVICE DE L'AUTONOMIE POUR TOUS

OCIRP Vie apporte des solutions aux individus, quelle que soit leur situation professionnelle ou leur situation familiale afin de leur permettre de garder leur autonomie.

OCIRP Vie est la solution de l'OCIRP pour s'adresser à toutes les personnes, structures concernées par une couverture autonomie, qu'ils soient particuliers, TNS (Travailleurs non salariés), fonctionnaires ou encore associations... Les principaux publics concernés par OCIRP Vie sont :

Les particuliers : des offres destinées aux particuliers et leurs familles sont commercialisées par l'intermédiaire de mutuelles et courtiers afin de répondre aux mieux à leurs besoins.

Les fonctionnaires : la mise en place de la PSC (Protection sociale complémentaire) est une opportunité pour OCIRP Vie de se positionner sur ce marché. Des partenariats avec des mutuelles de la fonction publique sont à envisager dans ce cadre. Pour ce faire, un travail conjoint avec les équipes de l'OCIRP auprès des organisations syndicales de la fonction publique et des pouvoirs publics sera la solution pour intégrer

des réflexions autour de l'autonomie et de nos rentes dans les appels d'offres prévoyance.

Travailleurs non salariés / Indépendants : une cible au niveau de protection sociale insuffisant par l'intermédiaire du régime général. Par ailleurs, la loi Madelin incite cette population à se couvrir de façon individuelle. L'offre autonomie envisagée entrera dans ce cadre et doit permettre à OCIRP Vie de se positionner sur ce marché.

2 : DÉVELOPPER DES SOLUTIONS À IMPACT RÉPONDANT AUX NOUVEAUX ENJEUX SOCIÉTAUX

OCIRP Vie inscrit l'autonomie dans son ADN. Sa gamme de garanties s'articule sur des offres autonomie, aidants et décès. Cette gamme pourrait s'élargir vers d'autres offres afin de répondre de façon plus large aux besoins. Une réflexion sur des enjeux sociétaux et/ou d'actualité va permettre à cette gamme d'évoluer vers des problématiques émergentes. OCIRP Vie se positionne comme un moyen d'innovation auprès de certains partenaires sur des sujets actuel de protection sociale. La création de cette gamme est mise en oeuvre grâce à l'appui des ressources internes de l'OCIRP.

3 : OCIRP VIE PORTE LE MODÈLE DE L'UNION DANS LE PAYSAGE DE LA PROTECTION SOCIALE DE DEMAIN

OCIRP Vie doit permettre à l'OCIRP d'avoir un rôle d'influence plus large par l'intermédiaire de ses contacts, des partenariats réalisés qui seront complémentaires à ceux de l'Union (mutualité, courtage...).

Sa spécificité et son rôle fédérateur auprès des acteurs de la protection sociale doivent lui conférer un rôle central sur les sujets liés à l'autonomie dans l'écosystème global de la protection sociale.

Cette position lui permettra également de promouvoir le modèle paritaire.

Enfin, OCIRP Vie conforte la pérennité de l'OCIRP en impliquant de façon plus large les acteurs de la protection sociale et en affirmant l'intérêt de son modèle.



« OCIRP Vie ouvre une nouvelle voie pour l'OCIRP tout en conservant l'ADN de l'Union. »

Patricia Béchu

DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT

OCIRPvie



HAUT DEGRÉ DE SOLIDARITÉ® OCIRP

Un dispositif innovant au service des branches professionnelles

Le dispositif sur mesure du HDS - Haut degré de solidarité OCIRP® porté par l'OCIRP propose aux partenaires sociaux de piloter de manière simple et efficace leur politique de prévention des risques et de soutien aux salariés fragilisés. La publication d'un livre blanc sur le sujet met en avant son caractère innovant au bénéfice de la cohésion sociale.

Quel est la finalité de ce dispositif Haut degré de solidarité OCIRP ?

Bertrand Nteziryayo : c'est un dispositif créé par l'Union OCIRP en coordination avec nos membres et partenaires. Il a pour finalité le pilotage des fonds de solidarité dans les branches professionnelles et la mise en place de prestations d'action sociale pour les salariés ainsi que des actions de prévention pour les entreprises. Avec ce dispositif, nous poursuivons un double enjeu : d'une part, l'information et la sensibilisation des salariés et employeurs des branches par le biais de campagnes de communication régulières ; d'autre part, la sécurisation des parcours de demande des prestations via un portail numérique d'accès.

En quoi ce dispositif HDS OCIRP est-il innovant ?

B.N. : parce qu'il nous permet de proposer aux branches professionnelles un accompagnement à

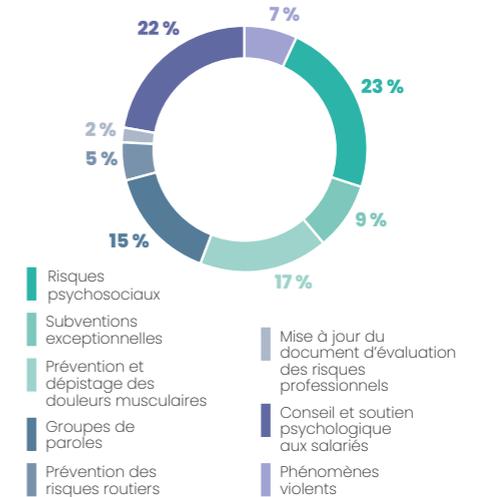
360°, du diagnostic initial qui nous permet de proposer des prestations adaptées aux problématiques de santé et qualité de vie au travail, à la mise en place des prestations qui permettent d'y répondre.

Quelles sont les actions futures envisagées dans le cadre de ce dispositif ?

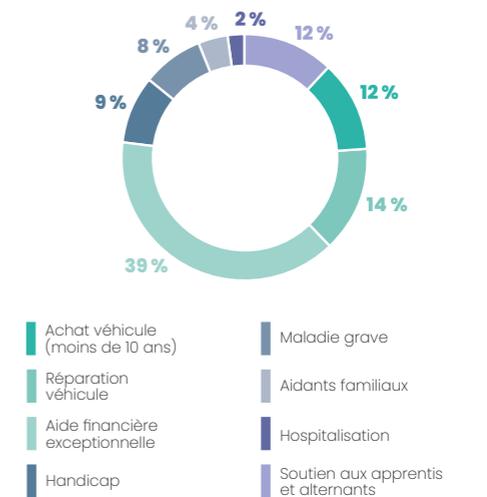
B.N. : nous devons poursuivre notre développement et nos propositions d'actions en lien avec les enjeux actuels en matière sociétale et environnementale. Le dispositif HDS OCIRP existe depuis 2016 et permet d'apporter des réponses adaptées aux 8 branches professionnelles qui l'ont choisi, qui représentent tout de même plus d'un million de salariés et 50 000 entreprises en France. Il nous faut créer un mécanisme qui nous permet de démontrer l'impact réel des actions dans la vie des bénéficiaires et de leur famille.

« Avec un mécanisme de mesure de l'impact social des politiques de solidarité des branches équipées du dispositif HDS OCIRP, nous mesurerons dans le temps l'amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail. »

LES ACTIONS DE PRÉVENTION



LES AIDES FINANCIÈRES



Le degré élevé de solidarité

Dans les accords de branche, le degré élevé de solidarité (DES) est un dispositif spécifique qui permet aux salariés de bénéficier de prestations et aides qu'ils n'ont pas à financer, par le principe de la mutualisation solidaire. Les organismes assureurs des branches doivent affecter une part des primes ou cotisations au financement de ces prestations.

Le dispositif HDS OCIRP en chiffres :



Bertrand Nteziryayo

DIRECTEUR ADJOINT DU PÔLE PRÉVENTION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE L'OCIRP

JOURNÉE DE L'ACTION SOCIALE 2022

Penser ensemble l'Action sociale de demain

Organisée par l'OCIRP et co-construite avec les institutions de prévoyance membre de l'Union OCIRP, la toute première journée collective de l'Action sociale s'est tenue en décembre 2022. Elle place l'avenir de la protection sociale comme un enjeu sociétal majeur.



Première journée collective de l'Action sociale sous le signe de la cohésion et de la co-construction avec nos membres

La deuxième journée collective de l'action sociale est déjà prévue en octobre 2023

Le programme de cette journée était construit autour d'une matinée de tables rondes et de débats, suivie d'un après-midi de réflexion en ateliers collectifs collaboratifs.

LES TABLES RONDES ont permis de réunir des acteurs de l'action sociale : médecins, mutualistes de la prévoyance, instituts, chercheurs... de confronter leurs points de vue, avec l'ambition de trouver des réponses collectives, durables et innovantes, des dispositifs nouveaux qui dessinent la protection sociale de demain.

• La protection sociale contemporaine

Quelles complémentarités pour répondre aux enjeux sociaux ? Des problématiques telles que la santé mentale, les maladies chroniques ou encore le vieillissement de la population et le rôle des aidants demandent d'être repensés, avec de nouveaux dispositifs de solidarité pour accompagner les évolutions.

• L'innovation sociale

Un enjeu pour l'action sociale de demain. Les groupes de protection sociale ont aujourd'hui le défi de repérer les besoins et d'adapter les services, en associant les bénéficiaires finaux à leur réflexion. L'innovation représente un levier important pour répondre aux nouveaux enjeux, avec l'agilité dans la démarche et les mesures d'impact pour évaluer la pertinence des solutions proposées.

DURANT LES ATELIERS, une cartographie de l'offre d'action sociale a été réalisée, permettant de mieux visualiser celle portée par les instituts de prévoyance et repérer les besoins peu ou non couverts, en vue de proposer à moyen terme des solutions collectives dans une logique d'innovation sociale. Ainsi, différents leviers ont été identifiés collectivement durant les ateliers et fait émerger des premières pistes de collaboration entre institutions de prévoyance.



La cartographie de l'offre d'action sociale constitue un outil pédagogique d'aide où les grands enjeux sont autant de continents imaginaires que l'on visualise et qu'il s'agit de marquer avec des propositions d'action adaptées. Des projets d'innovation sociale peuvent découler de cette exploration.

Imaginer de nouvelles actions collectives

C'est l'ambition de l'OCIRP d'aller dans ses actions sur **les « terres isolées » de la protection sociale**. Ainsi, lors de la Journée collective de l'action sociale, l'aide aux parents endeuillés avec des enfants à charge a été identifiée comme peu portée par le droit commun et les institutions de prévoyance (IP). Dès lors, ce champ pourrait faire l'objet d'un chantier coopératif entre IP et faire l'objet, à moyen terme, d'une **proposition d'action sociale mutualisée**.





L'impact de nos actions comme priorité



L'OCIRP fédère les acteurs de la prévoyance autour des sujets de l'autonomie. Elle développe et propose une offre de services et des solutions cohérentes et actualisées pour soutenir la vie autonome des salariés et de leur famille. L'impact social de ses actions est une notion prioritaire : elle organise ses réponses avec la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation pour en me-

surer la pertinence et l'efficacité. Et pour renforcer son offre de services et son impact social, l'OCIRP contribue au développement de partenariats stratégiques avec des acteurs du monde du travail. Ses finances sont gérées de façon durable et responsable, avec toujours ce même souci d'impact social et sociétal dans les décisions d'investissements, de manière à préserver les intérêts des assurés et des bénéficiaires aujourd'hui et demain.

Les **initiatives ESG** de l'OCIRP

Dans la logique de sa stratégie RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise), l'OCIRP est engagée dans une démarche ESG (environnement, social / sociétal et gouvernance) avec des actions spécifiques pour mener ses activités de façon plus durable et éthique. Aussi, à l'échelle globale, il s'agit d'influencer et remettre en question ses impacts environnementaux (E), ses impacts sociaux (S) et sa gouvernance (G).

La démarche ESG de l'OCIRP se traduit par des engagements concrets qui ont été formalisés dans une Charte dédiée. Elle est portée par l'ensemble de ses équipes. Cette démarche se veut globale, c'est à dire concernant toutes les facettes de l'activité de l'OCIRP. Elle repose sur deux piliers fondamentaux: une stratégie d'investissement responsable (voir page suivante) où la politique de gestion d'actifs est fondée sur la recherche de performance durable. Une stratégie RSE vient renforcer l'approche, mise en œuvre dans un objectif de durabilité, d'équilibre et de diversité au sein des équipes.

Les actions 2022

La politique RH au sein de l'OCIRP est directement influencée par cette stratégie ESG. Elle s'est concentrée ces derniers mois sur le développement des compétences, avec un accent important sur les formations et « l'employabilité » des personnes. Derrière ce terme, l'idée de renforcer les expertises de chacun dans une vision à long terme de leur parcours professionnel.

Une attention particulière est aussi portée sur la parité, non seulement pour l'indice d'égalité homme/femme en termes de représentation à tous les niveaux mais aussi pour la réduction de l'écart des inégalités entre les sexes. L'OCIRP porte un regard attentif sur la thématique de la diversité et sur les salariés en situation de handicap. Dans ce cadre, l'effort interne de sensibilisation et d'animation s'est intensifié. Dans la logique de ses actions auprès des bénéficiaires, la notion d'aidant est également prise en compte pour mieux accompagner les salariés confrontés au défi d'accompagner un proche en perte d'autonomie. L'engagement des salariés est un autre aspect de la démarche ESG. Le principe de parrainage d'associations qui était en place (en lien avec la Fondation) évolue cette année au profit d'actions concrètes de solidarité, individuelles ou collectives. Employeur et employés sont ainsi impliqués ensemble, le temps consacré à ces actions étant réparti entre investissement personnel et heures de travail décomptées. C'est la responsabilité sociétale de l'OCIRP qui est ainsi mise en avant, au cœur de ses valeurs et de son engagement.



L'indice ESG 2022

Les critères ESG permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.). Les critères pris en compte pour l'OCIRP se répartissent ainsi entre indicateurs environnementaux (E), sociétaux (S) et de

gouvernance (G). Au total, cet indice ESG est composé de 14 indicateurs, chacun d'entre eux étant noté 0 (non atteint), 0,5 (atteint partiellement) ou 1 (atteint). L'indice est considéré comme atteint si le score est supérieur à 9 points, partiellement atteint si le score se situe entre 6 et 9 points et non atteint si le score est inférieur à 6 points.

À noter pour l'OCIRP en 2022 la progression notamment des indicateurs sociétaux concernant la parité des 20 premières rémunérations, l'augmentation du taux des salariés formés, l'accompagnement social des projets soutenus par la Fondation; aussi dans les indicateurs environnementaux la baisse substantielle de la consommation d'électricité et, enfin, pour la partie gouvernance, les actions de communication interne pour plus de pédagogie à propos des instances.



7/14

LE FINANCEMENT RESPONSABLE

Une stratégie d'investissement tournée vers la vie autonome

Dans tous les investissements qu'elle réalise, l'Union OCIRP veille à intégrer les critères extra-financiers et responsables, ceux qui contribuent à la transition énergétique et écologique et favorisant aussi l'autonomie des personnes.

«Nos investissements sont de trois catégories : la dette, le capital et l'immobilier», explique Yann Rannou, responsable des investissements de l'OCIRP. «La prise en compte de l'impact social est un axe important, même si notre logique reste avant tout tournée vers la performance financière de notre gestion d'actifs.» Il faut noter toutefois que la dimension sociale et sociétale est importante dans la politique d'investissements de l'OCIRP. En 2022, les critères extra-financiers se traduisent par l'estimation ESG (environnement, social/sociétal et gouvernance) de 57 % en progression par rapport à l'exercice précédent et jugée très bonne par le bureau d'étude. Certains de ces investissements permettent de soutenir la vie autonome.

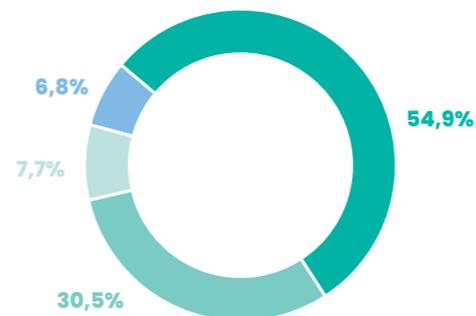
Ainsi, pour les investissements en dette, l'Union OCIRP en a réalisé plusieurs à travers des fonds gérés par des sociétés de gestion. « Nous regardons beaucoup de sujets, précise Yann Rannou, cela va du financement des collectivités locales jusqu'à celui de sociétés de biotech! » À noter le fonds FILO IV (3M€ d'investissement), géré par la société Sienna private credit, qui finance notamment des municipalités et entreprises pour l'habitat. Un autre investissement concerne l'engagement dans un fonds de financement

de sociétés de biotechnologies. «Les sociétés financées contribueront à terme au progrès médical et d'une certaine manière au prolongement de l'autonomie des personnes», précise Yann Rannou.

Pour ses prises de participation dans des sociétés, l'OCIRP a pu contribuer au financement et développement de sociétés non cotées évoluant aussi dans le secteur médical, par l'intermédiaire de fonds de capital-investissement (private equity en anglais). À titre d'exemple, les fonds « Services Innovants Santé et Autonomie » ou bien « Digital Health ». Par ailleurs, l'OCIRP contribue au développement et au maintien de l'emploi dans les PME en France avec un autre investissement lancé à l'initiative de plusieurs acteurs de la protection sociale. Par du capital ou de la dette, le fonds soutient le développement des entreprises, favorise l'emploi et contribue in fine à l'autonomie des personnes. Il faut préciser que ces investissements sont réalisés uniquement sur le territoire français par le biais de fonds d'investissement régionaux (Nord-Ouest, Auvergne-Rhône-Alpes) ou généralistes, avec un cahier des charges précis pour la sélection de sociétés à financer.

Enfin, l'OCIRP a réalisé des investissements en immobilier, toujours avec cet objectif de contribuer

ALLOCATION D'ACTIFS AU 31/12/2022



<p>Obligations : 1 405 M€</p>	<p>Actions cotées et non cotées : 781 M€</p>
<p>Immobilier : 197 M€</p>	<p>Monétaire et trésorerie : 174 M€</p>

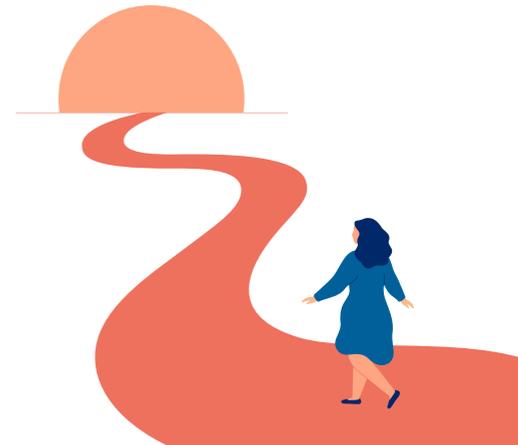
à l'autonomie. Ainsi un fonds spécialisé dans le développement de Résidences seniors services (RSS) qui vise à renforcer l'offre résidentielle dédiée au bien-vieillir en France et s'oriente vers les petites villes et villes moyennes (Le Mans, Angoulême ou Bourg-en-Bresse). Ces programmes de construction ont aussi un impact local sur l'emploi avec la création d'une vingtaine d'ETP (Équivalent temps plein) en moyenne pour chaque résidence.

Le viager est une autre thématique abordée par l'OCIRP pour ses investissements. Ce format de vente immobilière permet le maintien à domicile de personnes et répond au besoin de disposer d'un capital davantage liquide pour faire face aux différents besoins (services, équipements, loisirs, transmission). Ainsi, 350 biens ont pu être financés à travers la France, avec une répartition équilibrée entre les femmes, les hommes et les couples.

Comprendre le degré élevé de solidarité

La réglementation SFDR et le financement durable

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de 3 catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9. «En début d'année 2022, nos mandats obligatoires sont passés sur des fonds dits "article 8", explique Yann Rannou, responsable des investissements de l'OCIRP. Ces fonds ont pour objectif la durabilité mais ils ne sont pas soumis pour autant à des critères de durabilité contraignants, comme c'est le cas des fonds article 9. C'est une montée en gamme pour l'OCIRP, cela concerne la moitié de nos encours. Nous devons veiller à la diversification de nos investissements et les fonds article 9 sont trop rares et trop spécialisés, compte tenu du montant important de nos actifs gérés. »



VIVRE APRÈS - DIALOGUE & SOLIDARITÉ

L'accompagnement social personnalisé, complément essentiel des rentes

« Vivre Après », un dispositif unique pour les bénéficiaires

Créé il y a quatre ans, « Vivre Après » a voulu apporter une réponse à la situation de très grande vulnérabilité dans laquelle se trouvaient souvent les bénéficiaires des garanties OCIRP dans les premiers mois suivant une rupture de vie. Lorsqu'un décès survient, le conjoint et sa famille doivent, en même temps que le douloureux travail du deuil, effectuer de nombreuses démarches administratives. Il faut soudain apprendre à naviguer dans le méandre d'organismes, de dispositifs et de services... au risque de s'y perdre parfois. « Vivre Après » met à disposition du bénéficiaire l'écoute et l'expertise d'un travailleur social qui va réaliser un bilan social, fournir du conseil et des informations et actionner dans une large palette de services ceux les mieux adaptés à la situation précise. Cet accompagnement personnalisé se fait sur la durée pour aider à passer ce cap si difficile de la première année. Un site Internet, actuellement en refonte, centralise toutes les informations et propose des dossiers thématiques, avec le souci de s'ouvrir à d'autres situations de fragilité (maladies redoutées, séparation/divorce, chômage du conjoint...).

Au final, la réponse servicielle de « Vivre Après » constitue un dispositif unique proposé par l'OCIRP, dont l'expertise dans les garanties décès pour la famille est reconnue. Son approche se veut complémentaire des offres d'action sociale des autres instituts de prévoyance.

L'accompagnement social de l'OCIRP en 2022

- 34 398 rentes versées
- 3 500 appels traités par l'accompagnement social de l'OCIRP
- 430 bénéficiaires ont été suivis par le dispositif « Vivre Après » .
- 216 jeunes bénéficiaires de la rente éducation ont bénéficié de soutien scolaire
- + 530 jeunes âgés de 11 à 26 ans ont pu être accompagnés dans leur orientation et insertion scolaire (accompagnement à la recherche de stage, premier emploi, soutien psychologique).
- + 600 aides financières à la mobilité pour l'aide à passer le permis de conduire de jeunes de 17 à 19 ans et le BSR (Brevet de Sécurité Routière) pour les jeunes âgés de 14 ans.



Dialogue & Solidarité

Dialogue & Solidarité, association de référence en France, accompagne depuis plus de 20 ans les personnes en deuil de leur conjoint.e. Avec 16 lieux d'accueil ouverts à tous et ancrés dans les territoires, elle propose un accompagnement personnalisé et gratuit, en réseau avec les acteurs locaux. Elle mène également des actions de sensibilisation et d'information autour des enjeux liés au deuil pour le grand public et les professionnels. Dialogue & Solidarité participe ainsi au maintien de toutes les formes d'autonomie des personnes endeuillées de leur conjoint.



Les chiffres 2022 de Dialogue & Solidarité

1630 Accueil National - plus de 1630 sollicitations (appels et mails)

500 Accueil dans les espaces - plus de 500 personnes accueillies

255 Groupes de paroles - 255 rencontres des 35 groupes de parole



Au plus près des familles

La Fondation d'entreprise de l'Union OCIRP « Au cœur de la famille » encourage des initiatives d'intérêt général qui ont vocation à soutenir l'autonomie de la famille dans toutes ses composantes. Elle s'inscrit dans le nouveau plan stratégique de l'OCIRP. La Fondation d'entreprise OCIRP agit au plus près des familles confrontées aux accidents douloureux de la vie : l'orphelinage, le deuil, le handicap et la perte d'autonomie. Ses actions, à travers les projets qu'elle porte, permettent à chaque membre des familles fragilisées d'affirmer sa pleine et entière citoyenneté, de faire ses choix, de réaliser ses

projets de vie quelle que soit la situation à laquelle il est confronté. La Fondation est guidée par les valeurs de l'OCIRP et alimentée par l'expérience de l'Union OCIRP et de ses membres, la connaissance de ces situations particulières auxquelles les assurés sont confrontés. Cette connaissance des besoins de chacun est la clé pour produire des réponses spécifiques à ces situations. La Fondation met des moyens en œuvre pour renforcer l'égalité des droits et des chances pour tous. Ses missions la conduisent à créer des effets leviers renforçant l'action publique et complémentaires pour soutenir la vie autonome des familles.

Temps forts 2022

La voile, un vecteur universel

2022 a été marquée par la construction d'un double partenariat mené avec l'association Des Pieds et Des Mains.

(Handi)cap' sur la Mini Transat 2025 !

Premier volet du partenariat

La Fondation d'entreprise OCIRP s'est associée à l'association Des Pieds et Des Mains pour lui permettre de se lancer un nouveau défi : aligner un bateau à ses couleurs au départ de la Mini Transat 2025 pour porter haut et fort son message : « Faire voler en éclats les préjugés sur le handicap par une pratique mixte de la voile ! ». L'objectif du projet est de permettre à un navigateur, en situation de handicap, de s'engager sur le circuit Mini pendant 2 ans (2023-2025) avec pour finalité la qualification et la participation à la Mini Transat 2025. Grâce au soutien de la Fondation, le navigateur sélectionné bénéficiera d'un bateau, d'une formation personnalisée au pôle de La Turballe Course au large, d'un accompagnement de Des Pieds et Des Mains et de ses bénévoles engagés,

du parrainage de Damien Seguin et du soutien ponctuel de son équipe d'experts de la course au large sur des questions techniques.

Deuxième volet

L'organisation d'un programme sur mesure permettant à une trentaine de jeunes de participer à un stage d'initiation à la voile handivalide.

« Mon handicap met les voiles » est un programme d'initiation qui a déjà permis à 350 personnes handicapées d'apprendre à naviguer, dans des clubs nautiques engagés dans une démarche d'accessibilité. La Fondation d'entreprise OCIRP, qui partage le même idéal d'inclusion sociale quelle que soit la situation des personnes, s'est engagée auprès de l'association pour lui permettre d'aller plus loin dans cette démarche en construisant un programme handivalide en faveur de jeunes bénéficiaires des garanties OCIRP et d'autres issus d'un institut Médico-éducatif de la région, entièrement gratuit pour les participants.

depuis 2019...

La Fondation d'entreprise OCIRP a élargi son périmètre d'actions et intervient désormais sur 3 axes :

- Agir** pour les orphelins
- Accompagner** le deuil
- Favoriser** l'autonomie



partenariats ont été construits, dont 51 via des appels à projets

44 projets dans l'axe « Favoriser l'autonomie »

27 projets dans l'axe « Agir en faveur des orphelins »

1 projet dans l'axe « Accompagner le deuil », à travers le soutien à l'association Dialogue & Solidarité



un nouveau site en 2022



La Fondation d'entreprise OCIRP s'est dotée d'un nouveau site internet afin de renforcer sa communication avec une vitrine à la hauteur de son engagement social. Ce nouveau site permet ainsi à la Fondation de mettre en lumière ses champs d'action, ses missions et les initiatives qu'elle soutient. De juin à décembre 2022, le site a comptabilisé plus de 7 500 visites, 31 articles ont été publiés et 22 porteurs de projet ont été valorisés à travers la série #ZoomSur.

GRAINES D'AUTONOMIE

Faire grandir la solidarité

Né en 2022 d'une dynamique collective entre la Fondation d'entreprise OCIRP, l'Avisé (l'agence d'ingénierie sociale), AG2R La Mondiale, Groupe Agrica, Groupe Apicil, Klesia et Malakoff Humanis, le programme Graines d'autonomie a pour objectif d'accompagner des projets d'intérêt général dans le secteur de l'autonomie. Il est financé par la Fondation d'entreprise OCIRP et l'AVISE via le fond social européen + (FSE+).

Graines d'autonomie est un activateur d'énergie pour des projets qui méritent d'être déployés plus largement et plus efficacement.

Les critères de sélection pour entrer dans le programme

- Tout projet proposant une solution pour faire face à des fragilités ponctuelles ou pérennes qui peuvent impacter toutes les dimensions de la vie d'un citoyen (impact sur sa santé physique ou mentale, son travail, son logement, son organisation familiale, sa mobilité etc.)
- Statuts des projets : projets de l'ESS au sens de la loi 2014 (associations, coopératives, fondations, mutuelles, entreprises agréées ESUS)
- Caractère innovant du projet : innovations sociales qui ont déjà été expérimentées sur un territoire et qui souhaitent passer à l'échelle pour maximiser leur impact.
- Niveau de maturité des projets : structures ayant fait leur preuve de concept, prêtes à démarrer un changement d'échelle sur un projet spécifique.



D'octobre 2022 à avril 2023, Graines d'autonomie propose un parcours d'accompagnement à 12 structures lauréates. Leurs dirigeants pourront ainsi transformer leur organisation et identifier les freins à lever pour aller vers un changement d'échelle. Ce parcours inclut un diagnostic et un suivi personnalisé, des séminaires collectifs, des rencontres apprenantes, une mise en réseau et une meilleure visibilité. Le programme a également pour objectif de mettre en avant des initiatives inspirantes dans le domaine de l'autonomie. Ainsi, 10 initiatives supplémentaires bénéficient d'un appui en communication et d'une mise en réseau avec des financeurs de l'ESS.



les objectifs

- Identifier les pépites** soutenues par les membres de Graines d'autonomie, ayant un potentiel de développement et d'essai
- Valoriser leur innovation sociale**, notamment auprès de financeurs et partenaires
- Leur offrir une expertise** qualifiée afin de consolider leur activité et développer leur impact
- Sécuriser leur stratégie** en vue d'un futur changement d'échelle



7 partenaires fondateurs de Graines d'autonomie

12 lauréats accompagnés

10 lauréats valorisés

« Ce programme d'accompagnement au changement d'échelle nous permet de repérer des projets différenciants, de les soutenir dans leur développement, de les pérenniser pour enfin les essayer dans les territoires. C'est cette recherche d'effets de leviers qui guide l'action de notre Fondation et qui vient ainsi renforcer l'action publique. »

Cécile Delhomme

CHARGÉE DE MÉCÉNAT ET COMMUNICATION



Handwriting practice area on page 58, consisting of 15 horizontal dotted lines.

Handwriting practice area on page 59, consisting of 15 horizontal dotted lines.



Ce document est une publication de l'Union OCIRP.

17, rue de Marignan, 75008 Paris -

Tél : 01 44 56 22 56 - courriel@ocirp.fr - www.ocirp.fr

Directrice de la publication : Marie-Anne Montchamp

Directrice de la publication adjointe : Caroline Selva

Rédactrice en chef : Anne Saulnier

Pilote et coordination : Tharshini Bancel et Solène Seiler

Conception et réalisation :  **wording**
C O N S E I L

Crédits photographiques : Adobe Stock - iStock - Paul

Carrier - Cocktail-interactive

Imprimé par Graph 2000

Juin 2023.





OCIRP
protéger. agir. soutenir

Union d'institutions de prévoyance à gestion paritaire,
régie par le Code de la Sécurité sociale
17, rue de Marignan - CS 50 003 - 75 008 PARIS
Tél. 01 44 56 22 56

   | ocirp.fr